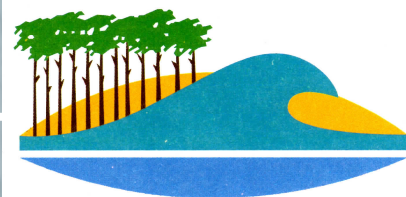


**A M E****ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT****INFORMATIONS des  
ADHERENTS N°11****MESSANGES****FORET - LACS - PLAGES**

L'érosion de la côte : pages 1 à 2  
Usine d'incinération - SCOT de MACS : page 3

Suivi de travaux divers : page 4  
CR de Conseils municipaux : pages 5 à 9

**SOMMAIRE**

- 1. L'érosion de la côte**
- 2. Usine d'incinération de Messanges**
- 3. Elaboration du SCOT par MACS et incidences pour Messanges**
- 4. Suivi de travaux divers sur la commune: questions/réponses**
- 5. Compte-rendus résumés de décisions des Conseils Municipaux**

**1. L'ÉROSION DE LA CÔTE**

Avec la dernière tempête l'escalier de la plage a été une nouvelle fois bousculé malgré la consolidation qui en avait été faite. La dune a de nouveau été « attaquée». Ailleurs sur la côte landaise les dommages ont été spectaculaires. Alors beaucoup d'adhérents posent la question : le phénomène va-t-il continuer ?

Il faut savoir que sur la côte aquitaine le phénomène n'est pas récent. Si on remonte dans le temps depuis 16000 ans la mer monte et le littoral recule (source CAP SCIENCES). On estime ce recul à 15000 mètres en 10000 ans au large d'Arcachon. Selon les scientifiques le phénomène se poursuivra sur la côte sablonneuse mais n'entraînera pas de risque particulier là où la frange littorale est peu ou pas urbanisée. Cela ne sera pas le cas dans les zones qui le sont. L'exemple de Soulac-sur-mer en Gironde est bien connu. Au moyen-âge les pèlerins anglais qui se rendaient à Compostelle débarquaient au port de Soulac qui aujourd'hui se trouve à 1 km de la côte. Mais le phénomène s'est inversé : le trait de côte recule et nous voyons les images de la Résidence du Signal et de la villa l'Amélie menacées par l'érosion qui ont dû être évacuées. Il continuera de reculer de 4m par an pendant les 20 prochaines années selon CAP SCIENCES.



# AME

Plus récemment des études faites sur la période à partir de cartographies, par l'IFREMER et le BRGM, ont montré que la côte landaise régresse globalement depuis 150 ans mais pas partout de la même façon (de Léon à Capbreton l'Observatoire du Littoral considère que la côte est relativement stable). Des cycles d'ensablement puis de régression d'une dizaine d'année peuvent se succéder. La régression varie selon les secteurs. Les spécialistes font le constat, à l'occasion des intempéries de ces dernières années, que la régression peut se produire dans un secteur et l'ensablement dans un autre voisin. Le phénomène est donc complexe et doit faire l'objet de relevés méthodiques là où le littoral recule. Nous avons par le passé évoqué ce problème avec la municipalité qui nous avait répondu que le trait de côte à Messanges avançait et reculait depuis toujours. Ce qui fut vrai dans le passé ne l'est plus. Une étude réalisée dans le cadre des opérations de Service public du BRGM et des missions d'intérêt général de l'ONF constate, suite aux derniers événements des mois de décembre et janvier, une « érosion marine à Messanges sur 300 m de long avec un recul du pied de dune de 7 m et formation d'une falaise de 3-4 m de haut. »



Messanges



Vieux Boucau



Les élus ont pris conscience de la gravité du phénomène. Pour preuve les dernières déclarations dans Sud-ouest de notre maire : « ... dans un premier temps, le bois récupéré sera utilisé pour venir renforcer le pied de la dune... Il faut prévoir le futur et envisager des moyens de défense, et que tout soit fait sérieusement... »

Chacun peut constater que Messanges est actuellement dans une période d'érosion importante. La violence de la houle aggrave la dégradation de la côte. Depuis janvier l'érosion s'est poursuivie. Le recul du pied de dune approche les 10 mètres/an. L'accès à la plage est interdit. L'an prochain les marées atteindront le coefficient maximum de 120. L'inversion du phénomène n'est donc pas pour demain.

# AME

## 2. USINE D'INCINERATION DE MESSANGES

La Commission de suivi de Site (CSS) s'est réunie le 15 novembre 2013 pour faire le point sur les usines d'incinération de Bénèsse-Maremne et Messanges qui ont traité respectivement 34819 et 15199 tonnes en 2012.

L'usine de Messanges mise en service en 1978 est autorisée à traiter 1700 tonnes/an. Les rejets gazeux, les concentrations de métaux et produits chimiques dans la nappe phréatique, les eaux du poste de relevage, les eaux pluviales, les mâchefers produits, et les sols font l'objet de contrôles selon des normes européennes par des organismes indépendants tels que le Bureau Veritas.

En réponse à une question de M. Cingal Président de la SEPANSPO Landes, le responsable du traitement des déchets indique qu'en 2012 les dépassements des valeurs limites de rejet dans l'atmosphère sont peu fréquents (18 en 2012 pour une durée totale de 290 minutes), faibles et de courte durée. Les causes en sont des colmatages de chaux en sortie, des entassements sur la grille du four, des fuites sur le filtre à manches.

M. Dubart administrateur de l'AME demande quel est le périmètre de retombée des poussières et comment il est déterminé. Il est répondu que la zone de retombées maximales a un périmètre de 50m environ.

Les mesures effectuées dans les puits de contrôle montrent une dégradation locale de la nappe phréatique. La société ARCADIS a été mandatée pour en déterminer les causes. Ses investigations orientent vers l'installation de stockage des déchets inertes où des bois issus de la tempête Klaus ont été admis.

La fermeture de l'usine de Messanges dépend de l'agrandissement de l'usine de Bénèsse-Maremne pour laquelle le permis de construire a été délivré. Elle est donc toujours programmée pour fin 2015.

---

## 3. LE SCOT NOUVEAU EST ARRIVE !

En vain, depuis dix ans, chaque année, la sortie du SCOT est attendue comme on attend le vin nouveau ! 2014 est donc à marquer d'une pierre blanche car le voici... Enfin ! Il nous trace un avenir allant jusqu'en ... 2030, horizon qu'un certain nombre de ses auteurs ne verront probablement jamais ce qui les met à l'aise pour le dessiner ! Reste à savoir si ce qui sera promulgué sera à la hauteur d'une si longue attente. Pour le savoir il faudra attendre la publication définitive du SCOT après accord du Préfet prévue au plus tard pour début mai. Pour le moment nous ne disposons que des éléments fournis par MACS lors des deux enquêtes publiques.

En effet après une première enquête publique en août 2013 qui se termina début octobre par un avis défavorable de la commission d'enquête, une enquête complémentaire a eu lieu du 23/12/2013 au 6/01/14 et a reçu un avis favorable des commissaires enquêteurs le 14 février. Ce n'est que le 5 mars que MACS a mis sur Internet l'ensemble des éléments du dossier de cette seconde enquête. Cette cascade de délais a retardé le traditionnel bulletin de début d'année. En effet par deux fois, en septembre puis en décembre l'AME a dû étudier les dossiers établis par MACS pour adresser des avis complets et étayés aux Commissaires enquêteur. In fine il a été décidé d'attendre le résultat des enquêtes publiques sur le SCOT pour diffuser notre analyse.

**Vous la lisez enfin dans le FLASH INFO N° 5 sous le titre « L'AVENIR de MACS selon le SCOT ».**

# AME

## 4. A PROPOS DES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

### QUESTIONS/REPONSES

- Où en est la question de la signalisation vers la piste cyclable tant à partir du centre Bourg que du magasin U et de la route du quartier Caliot.
  - La MACS dit ne pas vouloir densifier la signalisation, elle estime la signalisation actuelle suffisante.
- La terminaison de la piste cyclable jusqu'à la plage Sud en passant près du commerce Super U est-elle en voie bonne voie ?
  - Un plan de financement va être étudié par la communauté des communes pour modifier le schéma d'aménagement d'une future piste cyclable.
- La décision d'interdire le stationnement de véhicules sur l'avenue du COY entre la rue des Platanes et la piste cyclable a-t-elle ou sera-t-elle prise avant l'été ?
  - Un arrêté à été pris dans ce sens.
- Le réaménagement du trottoir du Galant au Bourg sur la route de la Côte d'Argent est-il programmé ?
  - En attente de décision de lancement du projet de lotissement privé.
- La réfection de deux placettes à la ZAC de Moïsan et du rond-point devant la porte arrière du cimetière fait-elle partie, à la demande de la municipalité, du prochain plan d'investissements de voirie de MACS ?
  - Ces travaux sont toujours d'actualité et prévus dans le prochain programme voirie de MACS.
- La demande, formulée chaque année, de réaliser de vrais trottoirs piétonniers entre le centre de Messanges et les lotissements situés à proximité est une nouvelle fois exprimée par les résidents.
  - Ne peut être envisagé que lors du futur mandat.
- Quand le centre paramédical avec Kinésithérapeute et infirmières sur l'emplacement du parking situé au centre du bourg à côté des toilettes publiques, sera-t-il ouvert ?
  - Projet privé, ouverture prévisionnelle 2<sup>e</sup> semestre 2014.
- Où en sont les travaux du « Plan Plage » pour les têtes de plages Nord et Sud ? Le chantier du parking communal sous les pins, avec installation de toilettes, sera-t-il terminé au printemps 2015 comme prévu ? Le stationnement des camping-cars disparaîtra-t-il de ces lieux ?
  - Les travaux débuteront après l'été pour se terminer en juin 2015. Seules les toilettes auto nettoyantes de la plage Sud devraient être installées avant l'été 2014. Pour le stationnement des campings-cars, à compter de 2015, quelques aménagements seront libérés sur le parking central en substitution de ceux actuellement installés sous les pins, conformément au futur Plan Plage.
- Le projet de lotissement sur la route de Moliets auquel la mairie a donné un accord de principe a-t-il fait l'objet d'un dossier de demande de lotir ?
  - Non, toujours en attente de décision du propriétaire.
- A-t-on confirmation que le projet d'un parcours de Golf à Azur sera déplacé sur la commune de Tosse ?
  - Oui, ce projet a été officialisé par le Préfet des Landes, Le Président du Conseil Général, le Président de MACS et le Maire de Tosse.
- Le GR 8, chemin de Saint Jacques de Compostelle, partant en face de la ZAC de Moïsan, est toujours dégradé par le passage des chevaux. Une intervention de la commune est-elle-prévue ?
  - Pas pour l'instant, car de nombreux chemins sont à reprofiler suite aux récentes intempéries, mais une éventuelle remise en état sur des passages abîmés pourra être envisagée.
- La demande des résidents de la ZAC de Moïsan de tonte des espaces verts trois fois par an au lieu de deux sera-t-elle satisfaite cette année ?
  - Les tontes seront programmées dès que cela nécessaire.
- La mise en place de chicanes dans les « zones 30 » de l'Airial, des Platanes etc. est-elle programmée ?
  - C'est toujours d'actualité, on cherche la meilleure solution.

# AME

## 5. RESUMES DE DECISIONS DE CONSEILS MUNICIPAUX

*Séance du 30 Juillet 2013*

### **I – SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES :**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du Syndicat Mixte de rivières BOURRET-BOUDIGAU sollicitant l'accord sur le projet de modifications statutaires suite à l'extension du périmètre. Ce syndicat prend la dénomination de Syndicat Mixte de rivières Côte Sud.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le projet de statuts ainsi que les principes et clés de répartition des charges applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Messieurs CALORME Jean-Pierre et MORA Bernard ont été désignés en tant que représentants pour siéger au sein du Comité Syndical de ce syndicat.

### **II – COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES :**

Depuis la réunion du Conseil Municipal en date du 25 Juin 2013, la municipalité a pris la décision d'inclure dans les tarifs de la régie de recettes bibliothèque-médiathèque un tarif pour la délivrance et l'impression de pages informatiques multimédia.

*Séance du 18 Septembre 2013*

### **I – OUVRAGE « MOUSSAILLON » : PROJET « PASSE A ANGUILLES » :**

Un projet de franchissement piscicole est prévu sur le ruisseau reliant les étangs de « La Prade » à « Moisan », au lieu-dit « Le Moussaillon » qui consiste à réaliser une « passe à anguilles » afin d'améliorer leurs conditions de montaison. La Commune étant propriétaire des lieux doit en assurer la maîtrise d'ouvrage.

L'Assemblée décide donc de réaliser cette opération pour un montant de 27.747 € TTC.

Cet ouvrage sera financé en partie par des subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du FEDER à concurrence de 80 % du montant des travaux HT, soit 18.560 €.

### **II – BOURSES DE SCOLARITE :**

Le montant de la bourse de scolarité, pour l'année 2013-2014, est fixé à 68 € pour les élèves scolarisés de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

### **III – COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS :**

- Contribution à l'EPFL :

Le Conseil Municipal approuve la convention passée entre MACS et la Commune de MESSANGES relative à la contribution 2013 à l'Etablissement Public « Landes Foncier » d'un montant de 1.142,64 €.

- Groupement de commandes :

Une convention est conclue avec la Communauté de Communes MACS pour constituer un groupement de commandes pour la souscription d'abonnements de téléphonie mobile et d'achats de terminaux mobiles et accessoires.

Messieurs CALORME Jean-Pierre et MORESMAU Bernard ont été désignés comme membres titulaire et suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes.

*Séance du 5 Novembre 2013*

### **I – SYDEC :**

Suite à la tempête KLAUSS, des travaux d'enfouissement de lignes électriques moyenne tension ont été réalisés Route d'Azur et Quartier Caliot par ERDF. Pour une question de sécurité, le Conseil Municipal, lors de la programmation budgétaire 2013, avait décidé d'enfouir les réseaux de distribution basse tension et télécommunication du Chemin de Camentron faisant partie d'une ultime tranche après les travaux effectués dans le Bourg et dans le Quartier Les Platanes.

# AME

L'ensemble de ces travaux a été estimé à 65.608 € TTC. Compte-tenu des participations du SYDEC et de France TELECOM, la Commune de MESSANGES devra verser au SYDEC la somme de 33.403 €. L'Assemblée donne donc son accord pour la réalisation de ces travaux.

## II – COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS :

La Communauté de Communes MACS a décidé d'étendre la définition de l'intérêt communautaire « protection et mise en valeur de l'environnement » en adhérant au Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels pour les sites du Marais d'ORX et de l'Etang Noir situés sur le territoire.

L'Assemblée approuve le projet de modification statutaire.

## III – CONGRES DES MAIRES :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, deux adjoints et trois conseillers municipaux à se rendre au 96<sup>ème</sup> Congrès des Maires qui se tiendra à PARIS du 19 au 21 Novembre 2013.

Les frais de mission (frais de déplacement et d'hébergement) seront pris en charge par la collectivité sur présentation d'un état de frais émis par l'Association des Maires des Landes.

## IV – PERSONNEL :

Dans le cadre de l'avancement de grade 2013, il est décidé de procéder à la substitution d'emploi par la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe à 30,75/35<sup>ème</sup> en poste d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe à 30,75/35<sup>ème</sup>.

## V – BAIL DE LOCATION :

Le bail de location de la maison d'habitation située 6, Route de la Vallée, propriété de la Commune, arrivant à échéance le 31 Octobre 2013, le Conseil Municipal décide de renouveler dans l'intégralité les dispositions de ce bail contracté avec Monsieur André Yves HEGUY pour une durée de trois ans.

Séance du 11 Décembre 2013

## I – DECISION MODIFICATIVE 2013 : BUDGET COMMUNE :

Dans le cadre des ajustements de fin d'exercice, sont votés les mouvements de crédits suivants :

<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b> .....	<b>23.000 €</b>
Charges à caractère général	- 10.444 €
Charges de personnel	+ 7.500 €
Autres charges de gestion courante	+ 58.323 €
Virement à la section d'investissement	- 32.379 €
<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b> .....	<b>23.000 €</b>
Impôts et taxes	+ 23.000 €

\*\*\*\*\*

<b><u>Dépenses d'investissement</u></b> .....	<b>41.734 €</b>
Emprunts et dettes assimilés	+ 74.113 €
Subventions d'équipements versées	- 48.811 €
Immobilisations corporelles	+ 4.912 €
Immobilisations en cours	+ 11.520 €
<b><u>Recettes d'investissement</u></b> .....	<b>41.734 €</b>
Subventions d'investissement reçues	+ 74.113 €
Virement à la section de fonctionnement	- 32.379 €

# AME

## II – ENQUETE PUBLIQUE FORAGE F6 SUR VIEUX-BOUCAU :

Une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique en vue de la mise en conformité des périmètres du captage d'eau potable et sur l'exploitation du forage F6 sur la Commune de VIEUX-BOUCAU a été ouverte le 18 Novembre dernier pour une durée d'un mois.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

L'Assemblée émet un avis favorable.

## III – LOYERS 2014 :

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, les montants des loyers mensuels des immeubles, propriétés de la Commune, seront revalorisés et ont été ainsi arrêtés :

- ♣ Maison « La Vallée » : 502 €
- ♣ Cabinet Médical : 134 €
- ♣ Appartement « Poste » : 313 €

## IV – SIEAM :

Les rapports annuels, de l'année 2012, de ce Syndicat sont approuvés.

Ils comprennent notamment :

- ♣ le prix et la qualité de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif,
- ♣ les interventions de ce service sur les installations individuelles dites non collectives.

Les données relevées dans ces rapports sont les suivantes :

### 1 - Distribution d'eau potable :

Nb d'abonnés : 8.752 (dont 1.053 pour MESSANGES)

Tarifs :

- ♣ Abonnement : 55,91 €/an
- ♣ Prix du m<sup>3</sup> : 1,04 € TTC

### 2 – Service assainissement collectif :

Nb d'abonnés : 7.726 (dont 923 pour MESSANGES)

Tarifs :

- ♣ Abonnement : 54,57 €/an
- ♣ Prix du m<sup>3</sup> : 1,40 € TTC

Séance du 22 Janvier 2014

## I – MACS : COMPETENCE GESTION EQUILIBREE DES COURS D'EAU

La Communauté de Communes MAREMNE ADOUR COTE SUD verse aux collectivités une dotation annuelle dite de compensation relative aux transferts de compétences. Compte-tenu que la Communauté s'est substituée aux communes dans les trois syndicats suivants « Syndicat Mixte de rivières Côte Sud », « Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born », « Syndicat Mixte de rivières du Bas Adour », il y avait lieu de revoir ces attributions. Pour la Commune de MESSANGES, le montant de la compensation s'élèvera à 116.795,54 €.

## II – MISE A DISPOSITION LOCAL GENDARMERIE :

Le Conseil Municipal entérine, pour l'année 2013, l'accord entre la Gendarmerie et les Communes de VIEUX-BOUCAU, MOLIETS et SOUSTONS relatif à l'hébergement des militaires du détachement spécial d'intervention. Le montant de la participation pour la Commune s'élève à 5.500 €.

# AME

## III – BAR-SNACK DE LA PLAGES :

Monsieur Michel PITTAVINO, Gérant de la Société MIWAPE, ayant été le seul à présenter une offre pour la location de l'Abri de la Plage pour la saison 2014, l'Assemblée décide de lui louer ce local, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, pour un montant de 24.100 €

## IV – PERSONNEL :

- Dans le cadre de l'avancement de grade 2014, il a été décidé de supprimer le poste de Garde-Champêtre Principal à 13,5/35<sup>ème</sup> et de créer un poste de Garde-Champêtre Chef à temps non complet (13,5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

- Les agents contractuels et titulaires de la Commune sont amenés à se déplacer hors de leur résidence administrative pour des missions temporaires ou lors de formations, concours et examens, l'Assemblée a décidé de prendre en charge :

- \ les frais de transports (indemnités kilométriques, frais annexes tels que péages d'autoroutes, frais de stationnement, frais de taxis ou locations de voitures, transports en communs),

- \ les frais de restauration et d'hébergement

sur présentation d'un ordre de mission, d'un état de frais accompagné de pièces justificatives.

## V – COMPTE-RENDU DECISION DU MAIRE :

Monsieur le Maire présente la décision qu'il a prise depuis la dernière réunion en date du 11 Décembre 2013, à savoir, la rétrocession à la Commune de la concession de cimetière n° A31 appartenant à Monsieur Daniel ARTOLA pour un montant de 16 €.

## VI – VOIRIE :

Les ralentisseurs installés Route de la Plage Sud au Printemps 2013 occasionnent des nuisances sonores.

Afin de remédier à ce problème, en collaboration avec la Communauté de Communes MAREMNE ADOUR COTE SUD, il a été décidé d'installer un écran anti-bruit.

A cet effet, il est conclu une convention. Le montant est estimé à 48.000 € TTC et la participation de la Commune s'élèvera à 28.000 €.

-----  
Séance du 7 Mars 2014

## I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 COMMUNE ET BUDGET ANNEXE FORET :

### 1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Le Compte Administratif 2013 de la Commune de MESSANGES fait apparaître un excédent global de 78.142,53 €. Le résultat financier est arrêté comme suit :

#### Section de fonctionnement

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>1.314.080,12 €</b>
Charges à caractère général	400.673,32 €
Charges de personnel	482.170,04 €
Autres charges de gestion courante	310.724,77 €
Charges financières	45.415,01 €
Charges exceptionnelles	1.571,00 €
Opérations d'ordre	73.525,98 €
<b><u>RECETTES</u></b>	<b>1.441.419,99 €</b>
Produits des services	44.096,24 €
Impôts et taxes	879.233,32 €
Subventions et participations	330.187,12 €



# AME

<i>Autres produits de gestion courante</i>	71.467,91 €
<i>Produits financiers et exceptionnels</i>	12.764,52 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	88.389,55 €
<i>Opérations d'ordre</i>	13.591,00 €
<i>Atténuations de charges</i>	1.690,33 €

## Section d'investissement

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>669.904,17 €</b>
<i>Emprunts</i>	59.715,19 €
<i>Immobilisations corporelles (acquisitions ordinateur, véhicules 4X4, poteau incendie)</i>	21.622,76 €
<i>Immobilisations en cours (construction halle)</i>	571.975,22 €
<i>Titres de participation</i>	3.000,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	13.591,00 €
<b><u>RECETTES</u></b>	<b>620.706,83 €</b>
<i>Emprunt</i>	260.000,00 €
<i>Dotations (TLE, FCTVA)</i>	67.775,09 €
<i>Subventions d'investissement (Département, MACS)</i>	42.113,70 €
<i>Opérations d'ordre (amortissements des études ou travaux)</i>	73.525,98 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	177.292,06 €

## **2 – compte administratif 2013 : BUDGET ANNEXE FORET :**

*Le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Forêt dégage un excédent de 122.229,60 €.*

## Section de fonctionnement

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>60.337,22 €</b>
<i>Charges à caractère général</i>	27.955,95 €
<i>Autres charges de gestion courante</i>	32.381,27 €
<b><u>RECETTES</u></b>	<b>182.566,82 €</b>
<i>Produits des services</i>	91.769,30 €
<i>Dotations, subventions et participations</i>	3.664,21 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	488,22 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	86.645,09 €

## **II – COMPTES DE GESTION 2013 : COMMUNE ET BUDGET ANNEXE FORET :**

*Les comptabilités de la Trésorerie correspondant aux comptes administratifs de ces deux budgets, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.*

## **III – OUVERTURE DE CREDIT ANTICIPEE :**

*Il a été constaté, par les services du SIEAM, le non fonctionnement du poteau incendie lieu-dit « Tahu ». Afin que soit assurée la défense incendie, il est décidé l'ouverture de crédit anticipée afin de pouvoir le remplacer dans l'urgence. Ces travaux, d'un montant de 3.267,60 € TTC, seront réalisés par la SNATP.*

## **IV – COMPTE-RENDU DECISIONS MUNICIPALES :**

*Depuis la précédente réunion, la municipalité a été appelée à prendre les décisions suivantes :*

- Mission de maîtrise d'œuvre travaux Plan Plage attribuée à l'Office National des Forêts de TOULOUSE pour un montant de 29.139,56 € TTC,*
- Signature d'une convention de partenariat entre la Commune et TV LANDES en vue de réalisations et diffusions de reportages de la Commune pour un montant de 1.000 € pour l'année 2014,*
- Acquisition d'une pompe d'arrosage d'occasion, à Monsieur Michel LAMOLIATE, pour la somme de 100 €.*